



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 121 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Compte pour le développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse au paragraphe 15 de la section VIII de la résolution 62/238 de l'Assemblée générale, par lequel celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur l'application de ladite section. Il contient des informations sur l'exécution des projets financés au moyen des crédits additionnels ouverts par l'Assemblée dans ses résolutions 62/235 (5 millions de dollars) et 62/238 (2,5 millions de dollars) et dans sa résolution 62/237 portant ouverture du crédit initialement prévu au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (18 651 300 dollars), ainsi que sur l'application des décisions figurant dans la résolution 62/238, notamment celle de continuer de rechercher des fonds provenant de la réduction des dépenses d'administration et autres frais généraux qui puissent être virés au Compte pour le développement.

* A/63/150 et Corr.1.

** Document présenté en retard en raison de l'ampleur des consultations qu'il a fallu tenir.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Première partie : exécution des projets financés au moyen des crédits additionnels ouverts par diverses résolutions	3
III. Deuxième partie : application des décisions figurant à la section VIII de la résolution 62/238	5
IV. Recommandations	7
Annexe	
Nouveaux projets dont l'exécution doit commencer au cours de l'exercice biennal 2008-2009	8

I. Introduction

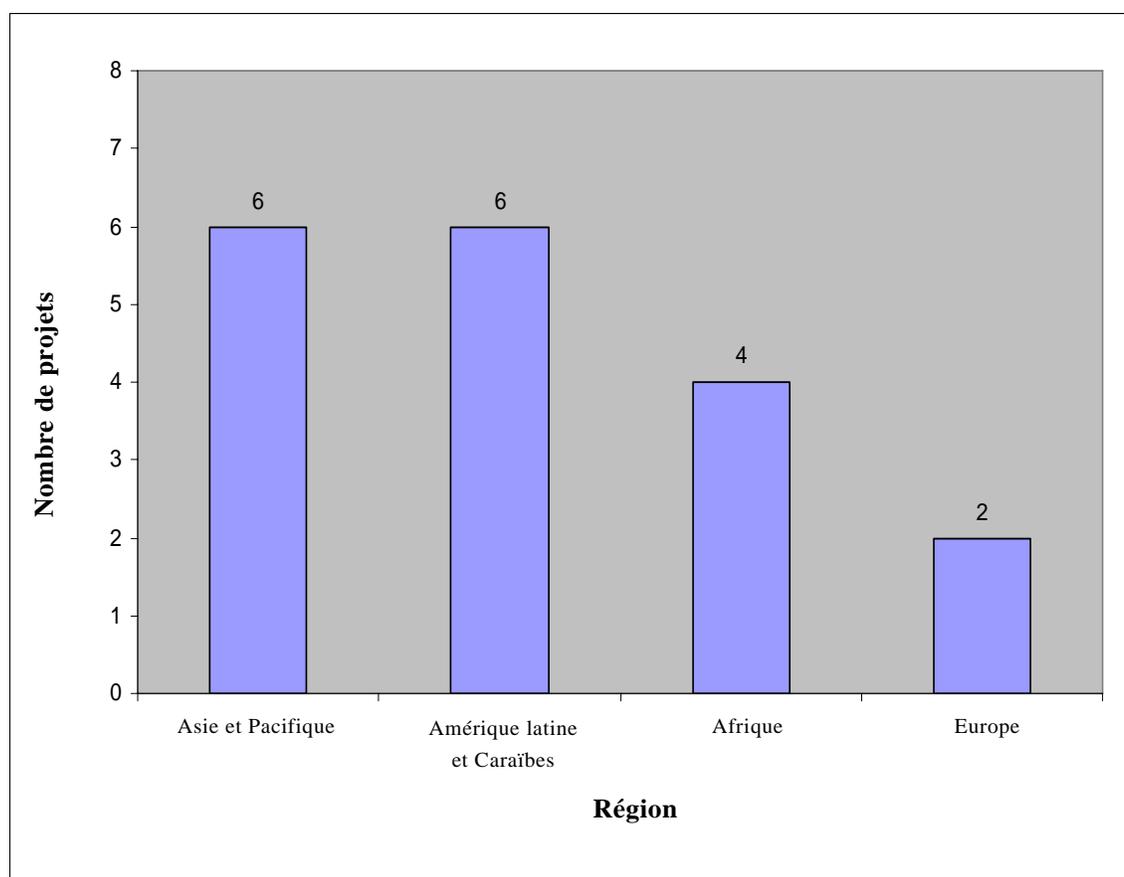
1. Le présent rapport est soumis en réponse à la demande formulée au paragraphe 15 de la section VIII de la résolution 62/238 de l'Assemblée générale, par lequel celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport sur l'application de ladite section.
2. Le rapport se divise en deux parties portant respectivement sur :
 - a) L'exécution des projets financés au moyen des crédits additionnels ouverts par l'Assemblée dans ses résolutions 62/235, 62/237 et 62/238;
 - b) L'application des dispositions de la section VIII de la résolution 62/238 relatives à la recherche de fonds provenant de la réduction des dépenses d'administration et autres frais généraux.

II. Première partie : exécution des projets financés au moyen des crédits additionnels ouverts par diverses résolutions

3. Dans sa résolution 62/235, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter de 5 millions de dollars le crédit ouvert au chapitre 34 (Compte pour le développement) du budget de l'exercice biennal 2006-2007 (cinquième tranche du Compte), portant à 21 551 900 dollars le montant total du crédit ouvert au titre du Compte pour l'exercice biennal en question. En outre, dans sa résolution 62/238, l'Assemblée a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars au titre du Compte pour le développement pour l'exercice biennal 2008-2009. En conséquence, lorsque le moment est venu pour elle d'adopter le montant initial du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, l'Assemblée a approuvé par sa résolution 62/237 un montant total de 18 651 300 dollars au titre du chapitre 34 (Compte pour le développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (sixième tranche).
4. Comme suite aux décisions de l'Assemblée générale, le directeur de programme du Compte pour le développement a demandé aux organismes d'exécution de lui proposer des projets supplémentaires. Compte tenu des conditions fixées pour l'utilisation des fonds du Compte, et après avoir consulté les organismes concernés membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, il a établi la liste des projets retenus, en veillant à ce que soient représentés aussi bien des organismes mondiaux que des organismes régionaux et à ce que les différentes régions du monde soient concernées (voir fig. I). Ainsi, neuf organismes d'exécution auront la charge de 15 projets régionaux en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, et en Europe.
5. Ces nouveaux projets portent sur tout un éventail de besoins actuels et futurs en matière de développement. Par exemple, quatre d'entre eux ont été conçus dans le but de s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie-Pacifique – il s'agit notamment de renforcer les capacités des administrations locales dans la première région, de faire face aux incidences financières des crises extérieures dans les deux autres, et d'étudier les répercussions économiques potentielles des changements climatiques. Un projet s'intéresse aux politiques énergétiques durables de production et

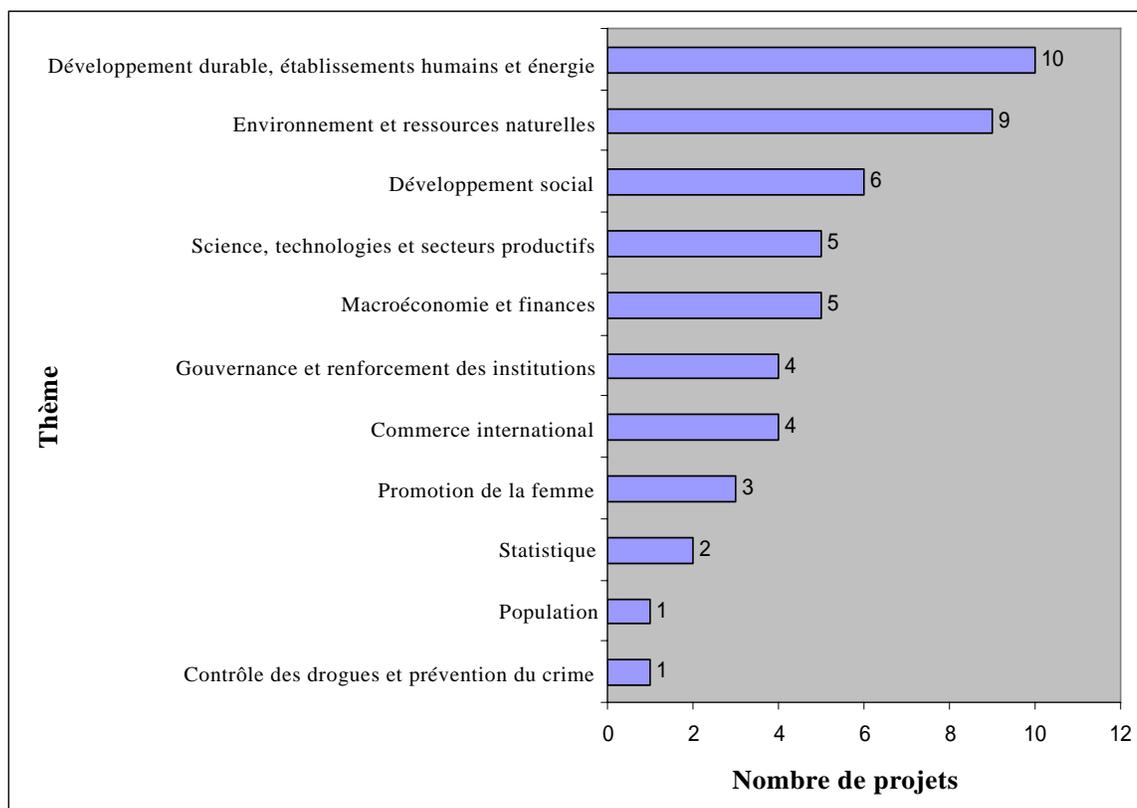
d'utilisation de biocarburants et à leurs répercussions sur la sécurité alimentaire. Quatre projets visent à renforcer les capacités nationales de formulation de stratégies de développement durable, en particulier dans les pays du Pacifique, en intégrant dans leurs stratégies de développement la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Tous les projets contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Comme ceux qui ont été financés par les budgets biennaux antérieurs du développement, ces nouveaux projets portent sur des thèmes très divers (voir fig. II).

Figure I
Ventilation par région des projets financés par le Compte pour le développement^a



^a Sur les 15 projets, un porte sur deux régions et un autre sur trois régions. Le graphique fait donc apparaître un nombre total de projets supérieur à 15.

Figure II
Ventilation par thème des projets financés par le Compte pour le développement^a



^a Les projets portent sur plus d'un thème à la fois et sont donc comptabilisés plusieurs fois.

6. Outre les projets déjà mentionnés au chapitre 34 (Compte pour le développement) des budgets-programmes des exercices biennaux 2006-2007¹ et 2008-2009², 10 projets seront ajoutés pour l'exercice biennal 2006-2007 et 5 autres pour l'exercice biennal 2008-2009. L'exécution des 15 nouveaux projets débutera au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (voir l'annexe pour plus de détails). Les descriptifs de projet ont été approuvés par le directeur de programme et les documents de projet correspondants sont en cours d'élaboration.

III. Deuxième partie : application des décisions figurant à la section VIII de la résolution 62/238

7. Dans sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement³ et de son cinquième rapport d'étape sur l'exécution des projets financés au moyen dudit compte⁴, et l'a

¹ A/60/6 (sect. 34).

² A/62/6 (sect. 34)

³ A/62/466.

⁴ A/62/123.

invité à continuer de rechercher des fonds provenant de la réduction des dépenses d'administration et autres frais généraux qui puissent être virés au Compte pour le développement.

8. Le principe de la constitution de « dividendes pour le développement » grâce à la réduction des dépenses d'administration et autres frais généraux trouve son origine dans la stratégie 2 (Utiliser les fonds économisés sur les dépenses d'administration et autres frais généraux pour dégager des « dividendes pour le développement ») du rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes »⁵. Comme il est dit dans ce rapport, il s'agissait au départ de réaliser des économies dans le cadre du projet de budget ordinaire pour l'exercice biennal 1998-1999 et de faire en sorte que les États Membres appuient des mesures telles que la réduction du nombre de réunions et de documents⁶. Cette stratégie a ensuite été développée dans le rapport du Secrétaire général sur la réduction des dépenses autres que les dépenses relatives aux programmes et la réaffectation des sommes dégagées⁷. Conformément à la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a indiqué, dans une note sur la réforme de l'Organisation et l'utilisation du Compte pour le développement⁸, que sa proposition de création d'un compte pour le développement reposait sur l'hypothèse que les gains réalisés du fait d'améliorations de la productivité, telles que la rationalisation et la simplification des méthodes et procédures, deviendraient un élément permanent du compte.

9. Le Secrétaire général s'est depuis lors penché sur la possibilité de rechercher des fonds provenant de la réduction des dépenses d'administration et autres frais généraux et de réaliser des gains de productivité. En réponse à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/235, il a défini six grandes catégories regroupant les mesures d'efficacité alors en cours d'adoption dans la partie de son rapport sur le Compte pour le développement consacrée aux modalités de détermination des gains et de transfert des fonds au Compte⁹. Le Secrétaire général a produit plusieurs rapports sur l'amélioration du rapport coût-efficacité aux fins de l'exécution des mandats des organes intergouvernementaux¹⁰, dans lesquels il a donné des renseignements sur l'application des mesures visant à renforcer l'efficacité et la productivité au Secrétariat. En particulier, dans son précédent rapport sur le Compte pour le développement, il a constaté que, s'il était vrai que les mesures d'efficacité visant à simplifier les processus, les procédures, les règles et les services amélioreraient effectivement la qualité des services fournis et leur impact sur les programmes prescrits sous forme d'avantages accrus, les gains de productivité en soi ne pouvaient pas pour autant être quantifiés¹¹. Par ailleurs, il a souligné dans un certain nombre de ses rapports qu'il n'était pas possible de déterminer l'ampleur des économies réalisées grâce à des mesures d'efficacité en vue d'accroître les ressources du Compte¹². On se souviendra également que, dans sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a reconnu que les modalités actuelles de

⁵ A/51/950.

⁶ *Ibid.*, par. 234.

⁷ A/52/758.

⁸ A/52/848, par. 4.

⁹ A/52/1009.

¹⁰ A/52/685, A/52/758, E/AC.51/2002/2, A/58/70, A/60/342 et A/62/69.

¹¹ A/62/466, par. 69.

¹² A/59/397, A/61/282 et A/62/466.

financement du Compte pour le développement, qui consistaient à y virer les économies résultant de mesures d'accroissement de l'efficacité qui pouvaient être relevées dans les rapports sur l'exécution du budget, n'avaient pas produit les résultats escomptés. Par conséquent, l'idée originale qui consistait à accroître le financement du Compte pour le développement grâce aux économies issues de gains de productivité, comme l'Assemblée l'avait décidé dans sa résolution 52/12 B, ne semble plus applicable. Le Secrétaire général continuera de chercher des solutions autres que celles qui ont été proposées dans ses rapports antérieurs. Cela étant, il suivra également tout nouvel avis que l'Assemblée pourrait formuler afin d'accroître les ressources du Compte.

IV. Recommandations

10. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Prendre note de l'emploi qui est des crédits additionnels ouverts au titre du Compte pour le développement dans les diverses résolutions;

b) Prendre acte du fait que l'idée de départ qui consistait à financer le Compte pour le développement grâce aux économies résultant de gains de productivité n'est plus applicable, et continuer de garder à l'examen la question des moyens d'accroître à l'avenir les ressources du Compte.

Annexe

Nouveaux projets dont l'exécution doit commencer au cours de l'exercice biennal 2008-2009

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Exercice biennal 2006-2007 (cinquième tranche du Compte pour le développement)	
Renforcement de la capacité des pays de l'Asie et du Pacifique à faire face aux incidences financières des crises extérieures et à atténuer les effets des changements climatiques au moyen de nouveaux instruments de gestion des risques (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	621 000
Renforcement des institutions statistiques des pays d'Asie du Sud-Est à faible revenu (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique)	435 000
Prise en compte des changements climatiques dans les stratégies et plans de développement durable des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	537 000
Renforcement du rôle des conseils économiques et sociaux nationaux pour la participation la plus large possible à l'élaboration des politiques socioéconomiques (Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique)	281 000
Amélioration de l'accès à l'eau et aux services sanitaires en Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est et dans le Caucase (Commission économique pour l'Europe et Organisation mondiale de la Santé)	352 000
Renforcement de la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique à prendre en compte la Stratégie de Maurice dans leurs stratégies nationales de développement durable (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Département des affaires économiques et sociales)	631 000
Renforcement des capacités nationales de production et de consommation durables (Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	483 000
Promotion des stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement par l'action commune au niveau régional (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe)	593 000
Renforcement de la capacité des pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques énergétiques durables de production et d'utilisation de biocarburants en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	453 000
Renforcement de la capacité des pays d'Afrique à formuler des stratégies de lutte contre la pauvreté en accord avec les objectifs du Millénaire pour le développement (Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales)	614 000

<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Exercice biennal 2008-2009 (sixième tranche du Compte pour le développement)	
Renforcement de la capacité des pays à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement (Département des affaires économiques et sociales)	280 000
Renforcement des politiques scientifiques, technologiques et d'innovation au service du développement en Amérique latine (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	480 000
Renforcement de la capacité des administrations locales en Afrique à faire face aux changements climatiques (ONU-Habitat, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement)	451 000
Étude des répercussions économiques potentielles des changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)	558 000
Harmonisation régionale de la cyberlégislation en vue de favoriser la société du savoir dans le monde arabe (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) . . .	401 000